



## accès à un terrain constructible

Par **GAVEN**, le 15/02/2011 à 10:06

Bonjour,

J'ai acheté un terrain constructible dans une commune de haute corse.

L'accès communal est très étroit (moins de 2 mètres)

Quelle est la réglementation d'urbanisme à ce sujet (accès pompier par exemple)La commune doit-elle aménager un accès viable ?

En vous remerciant  
GC

Par **fra**, le 15/02/2011 à 17:09

Bonjour,

Avez-vous demandé **un permis de construire** présentant votre projet ?

En effet, s'il vous est refusé au motif que la voie d'accès est insuffisante, la réponse négative sera justifiée par l'application des règles minimum en la matière.

Sinon, vous pouvez aller en Mairie, plan en mains afin d'obtenir la réponse.

Par **GAVEN**, le 17/02/2011 à 20:36

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Je n'ai pas demandé de permis, car ce terrain intéresse un de mes amis qui veut me l'acheter, et son problème est évidemment l'accès qui est un peu trop étroit. Je voudrais le rassurer avant qu'il l'achète

Je vais sur votre conseil demander en mairie

GC GAVEN